

PROPOSITION DU MSC SUR LA THEMATIQUE « AGROECOLOGIE ET AUTRES INNOVATIONS »

SUR LA BASE DE LA NOTE DU RAPPORTEUR PRÉSENTÉE LE 28 JANVIER 2020

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Nous souhaitons exprimer notre profonde appréciation pour un processus de convergence des politiques du CSA qui permette de réfléchir et de s'engager sur la question cruciale de la manière dont notre nourriture est produite ainsi que la manière dont les systèmes alimentaires sont exploités. **En tant que MSC, nous avons déjà fait part de notre appréciation vis à vis du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur «Approches agroécologiques et autres approches novatrices», qui constitue une bonne première étape pour cette discussion. Nous sommes d'avis que ce rapport présente l'agroécologie de manière claire et précise, fortement ancrée dans la conceptualisation de l'agroécologie telle que défendue par les mouvements sociaux dans le processus de Nyéléni, et réaffirmant que l'agroécologie a le pouvoir et le potentiel de transformer nos systèmes alimentaires.** Les mouvements sociaux de petits agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs artisanaux et de peuples indigènes pratiquent l'agroécologie depuis longtemps et, en tant que MSC, nous avons été les plus ardents défenseurs de la promotion de l'agroécologie par le CSA. Nous réaffirmons notre engagement à participer à ce processus de convergence des politiques de manière globale et avec l'ensemble de nos diverses parties prenantes.

Nous aimerions souligner l'importance qu'il y a à fonder et relier ce processus au travail déjà effectué par la FAO sur l'agroécologie, en particulier les 10 éléments de l'agroécologie qui ont été convenus et adoptés par la Conférence de la FAO. Il est également fondamental d'inscrire ces actions dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale, de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA), de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies (DDP).

En tant que MSC, nous réaffirmons que l'agroécologie est une voie véritablement transformationnelle pour aborder d'une manière systémique et intégrée tous les changements structurels qui sont nécessaires à notre système alimentaire. L'analyse approfondie du rapport du groupe d'experts de haut niveau l'a également montré. L'agroécologie a permis aux personnes les plus touchées par l'insécurité et la marginalisation de devenir les architectes et les moteurs de la justice socio-économique dans leurs systèmes alimentaires. **L'agroécologie a la capacité de réaliser de nombreux objectifs publics essentiels, et c'est pourquoi les recommandations politiques doivent fortement insister sur les politiques publiques, les investissements et les incitations qui peuvent renforcer et promouvoir le passage à l'agroécologie, en s'appuyant sur les millions de petits exploitants agroécologiques afin d'impulser et diriger les transformations nécessaires pour trouver de nouvelles voies durables pour nos sociétés et nos économies.** Nous attendons de ce processus de convergence des politiques qu'il reconnaisse la manière dont les mouvements ont façonné¹ l'agroécologie à travers leurs luttes afin de parvenir à des politiques adéquates et un soutien financier à l'agroécologie. **Bien que l'agroécologie ne soit pas l'unique**

1 Déclaration du Forum international pour l'agroécologie. Nyéléni, Mali (2015)
<https://www.foodsovereignty.org/forum-agroecology-nyeleni-2015-2/>

seule option, nous avons besoin de plus d'agroécologie pour faire face à la crise multiple à laquelle nous sommes confrontés et pour cela nous devons nous attaquer à et supprimer les obstacles à son expansion.

En ce qui concerne les autres innovations, nous devons **mettre en place des méthodes efficaces et inclusives pour mesurer la performance, qui permettent d'évaluer les différentes innovations existantes considérées depuis le point de vue des droits humains ainsi que des dimensions sociales, économiques, culturelles, environnementales et de santé publique.** L'introduction de la mesure de l'empreinte écologique et d'une véritable comptabilité analytique dans les systèmes de mesure sont un bon pas en avant.

Enfin, nous voudrions réaffirmer cette opportunité historique et appeler au renforcement de la synergie évidente entre ce processus de convergence des politiques et celui sur les systèmes alimentaires et la nutrition, tous deux devant être conclus d'ici 2020.

STRUCTURE ET RECOMMANDATIONS

PREAMBULE

En termes de structure, **nous proposons de reformuler la recommandation 1 afin qu'elle serve d'introduction générale aux recommandations actuelles** en énonçant les grands principes qui devraient guider la transition vers des systèmes alimentaires diversifiés et résistants. Cette introduction doit ancrer les recommandations politiques aux 10 éléments de l'agroécologie adoptés par la FAO. La recommandation 1 actuelle mentionne déjà que la transformation du système alimentaire s'appuie sur les priorités et les besoins spécifiques au contexte, sur l'empreinte écologique et la coproduction de connaissances. Nous proposons d'y ajouter le principe d'équité, la capacité d'agir et le cadre des droits humains avec ses implications sur la manière de garantir une gouvernance démocratique. Ces principes sont abordés dans le rapport du groupe d'experts de haut niveau, et nous suggérons de les regrouper dans une introduction générale servant principe directeur à la transformation dont nous avons besoin dans le système alimentaire.

Le préambule sera ensuite suivi de quatre recommandations qui reflètent les recommandations 2 à 5 actuelles, comme suit

RECOMMANDATION 1 - FAVORISER LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES PAR L'INTÉGRATION D'APPROCHES AGROÉCOLOGIQUES ET D'AUTRES APPROCHES INNOVANTES POUR SOUTENIR LES TRANSITIONS VERS DES SYSTÈMES DIVERSIFIÉS ET RÉSISTANTS

L'agroécologie englobe une compréhension multidimensionnelle de l'alimentation et des systèmes alimentaires. Elle propose une approche des systèmes alimentaires qui reconnecte l'agriculture avec l'écologie, l'économie, la société, la santé et la culture dans le cadre des droits de l'homme. L'agroécologie doit être reconnue pour son potentiel de transformation des relations sociales et de la division traditionnelle du travail encore fondée sur le genre, en promouvant des pratiques accessibles aux femmes et en augmentant leur accès aux ressources et leur pouvoir de décision à tous les niveaux, mais aussi en renforçant l'engagement, le leadership et l'autodétermination participatifs et inclusifs des jeunes.

- **Nous recommandons vivement de conserver le point (a) sous le titre de "incitations publiques".** Afin de soutenir une transition vers des systèmes alimentaires diversifiés, il est primordial de

s'attaquer au soutien massif apporté actuellement à l'agriculture conventionnelle par le biais de subventions et d'autres formes d'incitations. Ces incitations devraient être réorientées vers les agriculteurs agroécologiques qui ont besoin d'un soutien pour accéder au crédit et aux moyens de poursuivre leurs pratiques ou de passer à la production agroécologique. Cela contribue à la santé publique grâce à l'accès à des aliments frais, nutritifs et produits localement, tels que les fruits, les légumes et les légumineuses, et renforce le lien entre les producteurs et les consommateurs qui peuvent facilement accéder à des aliments sains.

- Nous proposons de **combinaison des points (d), (g), sous le titre d'approche territoriale** qui devrait être renforcée. L'approche territoriale s'applique à la gouvernance des paysages en assurant une répartition égale des terres en tenant compte du droit des petits producteurs d'aliments à accéder et à contrôler les ressources naturelles. La même approche devrait s'appliquer aux marchés en mettant l'accent sur les marchés territoriaux et les circuits courts de commercialisation avec des infrastructures adéquates pour permettre aux agriculteurs agroécologiques de vendre leurs produits.
- Nous proposons de **recadrer le point (f) afin de mettre l'accent sur la régénération des sols par** l'utilisation et la promotion d'agroécosystèmes complexes et résilients qui, en "*associant les cultures, les animaux, les arbres, les sols et d'autres facteurs dans des schémas diversifiés dans l'espace et dans le temps, favorisent les processus naturels et les interactions biologiques qui optimisent les synergies, de sorte que les exploitations agricoles diversifiées soient en mesure de promouvoir leur propre fertilité des sols, la protection des cultures et la productivité avec du bétail à petite échelle*"². Les politiques devraient encourager ces systèmes et éliminer progressivement l'utilisation de produits agrochimiques ayant des effets négatifs sur les sols et la santé humaine. Nous recommandons également de ne pas utiliser la terminologie de la recherche scientifique "neutre", et de se concentrer plutôt sur la recherche scientifique menée par des institutions publiques.
- **Au point (e), nous recommandons de supprimer la référence aux droits de propriété intellectuelle** et de souligner le droit des petits producteurs de denrées alimentaires de conserver, d'utiliser et d'échanger leurs propres semences, comme le stipule le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)
- Nous proposons de **supprimer du point (h) la référence aux aliments à forte densité nutritionnelle** et de se focaliser plutôt sur le lien entre les régimes alimentaires sains et les systèmes alimentaires plus diversifiés ainsi que la diversification de la production alimentaire, comme indiqué au point (a).
- **Le point (i) devrait aborder la question de la concentration du pouvoir dans le système alimentaire actuel**, qui va de la concentration du marché dans le secteur de la vente au détail avec l'abus de pouvoir de marché et le monopole, à la concentration financière dans la recherche privée ou encore la concentration dans la production et le contrôle des connaissances. Les conflits d'intérêts doivent être traités et des réglementations appropriées doivent être élaborées.

2 HLPE. 2019. Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.

- Nous proposons de supprimer ici la référence à la technologie numérique et de la déplacer sous la recommandation 5 dans le domaine que nous proposerons autour de la "numérisation". Dans le même domaine, nous proposons de ne pas qualifier les jeunes d'entrepreneurs, car il s'agit d'une approche très étroite par rapport au large éventail d'opportunités d'emploi que les jeunes pourraient préférer, y compris des moyens très innovants de gagner leur vie grâce à l'agriculture. Cette démarche devrait être soutenue par une redéfinition de ce que représente le travail dans les zones rurales.
- Nous proposons également de mettre l'accent sur les systèmes de marchés publics qui peuvent promouvoir des contrats inclusifs et responsables pour les communautés, les coopératives et les associations de producteurs, en créant en même temps des possibilités de fournir des aliments sains là où ils sont le plus nécessaires, comme dans les cantines scolaires, les crèches, les gîtes, les hôpitaux.

RECOMMANDATION 2 - RENFORCER LE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET RECONFIGURER LA PRODUCTION ET LE PARTAGE DES CONNAISSANCES POUR FAVORISER LE CO-APPRENTISSAGE

L'agroécologie est née au fil des millénaires de la combinaison des connaissances et des co-innovations à la fois ancestrales et modernes acquises par les petits exploitants. Ces connaissances existantes acquises par les communautés, les paysans, les peuples indigènes, les femmes et les jeunes doivent être acceptées, préservées, soutenues, promues et protégées.

- Nous proposons de renforcer le **rôle central des petits producteurs d'aliments dans la co-création de connaissances**
- Nous proposons de répondre à la nécessité d'introduire des **garanties adéquates pour protéger l'espace public des conflits d'intérêts**, notamment en ce qui concerne la collecte et la propriété des données, en abordant la question de la gouvernance de la connaissance afin de prévenir les détournements.
- Au point (d), nous proposons de supprimer le concept de "transfert" de connaissances et de nous concentrer davantage sur la **cocréation de connaissances** en tant que processus dans lequel les agriculteurs donnent la priorité à l'éducation et aux systèmes d'apprentissage horizontaux et entre pairs.
- Nous recommandons d'introduire un domaine **axé sur le rôle et les priorités de la jeunesse dans l'éducation et la formation**. La recherche publique et la formation au développement doivent être réorientées pour s'appuyer sur la capacité d'action des Jeunes paysans et répondre à leurs besoins (formation aux pratiques de transition et à la production agroécologique entre les paysans et les techniciens de vulgarisation rurale).
 - Promouvoir, générer et fournir un accès à des initiatives d'éducation, de formation et de renforcement des capacités pour les jeunes qui soient à la fois participatives et inclusives, et qui renforcent le leadership et l'autodétermination. Intégrer des exemples concrets de nos territoires et des leçons apprises de l'agroécologie et de la souveraineté alimentaire pour partager des expériences importantes des économies locales.
- **Les politiques publiques doivent promouvoir des programmes de recherche participative** étant donné le rôle clé que jouent les petits producteurs alimentaires dans la recherche et le développement.

- Les recommandations formulées dans ce domaine doivent permettre de remédier au déséquilibre actuel entre la recherche publique et la recherche privée et de promouvoir des politiques visant à corriger ce déséquilibre en encourageant les investissements dans la recherche publique participative, dans laquelle les agriculteurs peuvent fixer leurs priorités.

RECOMMANDATION 3 - RENFORCER L'ENGAGEMENT ET LA CAPACITE D'ACTION DES PARTIES PRENANTES, DONNER AUX GROUPES VULNÉRABLES ET MARGINALISÉS LES MOYENS D'AGIR ET S'ATTAQUER AUX INÉGALITÉS DE POUVOIR DANS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Nous voulons insister sur le fait que la principale capacité d'action en matière de transformation de nos systèmes alimentaires soit issue des petits producteurs d'aliments et des peuples indigènes et de leurs organisations. Ils sont les agents de l'agroécologie et de leur propre développement et ne doivent pas être caractérisés avec une terminologie piétistes comme des « populations vulnérables ». Partant d'une approche fondée sur les droits humains, nous devons faire la différence entre les détenteurs de droits et les parties prenantes et promouvoir la capacité d'action des principaux contributeurs/acteurs au système alimentaire que sont les petits producteurs alimentaires, y compris les femmes et les jeunes.

- **Nous proposons de supprimer le point (b) et de traiter la question des terres dans le cadre de la recommandation 2.** Non seulement elle ne s'inscrit pas dans ce cadre, mais est focalisée ici de manière très étroite sur le régime foncier sans tenir compte de la question plus large de la sécurité d'accès et du contrôle des terres et des autres ressources naturelles. En outre, les sans-terre, les peuples indigènes et les pasteurs ne sont pas mentionnés ici et la seule référence à un accès coutumier pourrait être très problématique dans certains contextes où les femmes sont discriminées par les normes sociales.
- **Nous apprécions l'inclusion de la perspective de genre, la reconnaissance de la centralité des droits des femmes et de l'égalité en droits des genres et du rôle des femmes dans l'accumulation des connaissances.** Toutefois, il convient de souligner le rôle et les responsabilités des femmes ainsi que leurs besoins pratiques et stratégiques dans la pratique de l'agroécologie. En ce sens, les politiques transformatives dans le domaine du genre mentionnées dans le document doivent porter sur l'autonomie et l'autodétermination des femmes, et la construction d'espaces de participation égale entre les hommes et les femmes en intégrant le respect, les soins, la solidarité, la responsabilité partagée, en assurant l'égalité des revenus et le partage du pouvoir, et en mettant fin à la violence sexiste et au sexisme d'une manière générale. Elles doivent également porter sur l'égalité d'accès aux territoires (terre, eau, forêts, pêche, cueillette, chasse) et aux services publics.
- Nous proposons de supprimer la référence à la technologie numérique dans les réseaux d'agriculteurs, et de l'aborder dans le cadre de la recommandation 5 sur la question de la numérisation. Il est par ailleurs primordial d'insister sur le **droit à l'autodétermination des paysans quand il s'agit de décider des technologies à utiliser et de la manière de les utiliser.**

RECOMMANDATION 5 - ÉTABLIR ET UTILISER DES CADRES GLOBAUX POUR LA MESURE ET LE SUIVI DES PERFORMANCES DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Nous pensons que tous les processus visant à définir d'autres approches innovantes qui pourraient véritablement transformer nos initiatives visant à établir des systèmes alimentaires durables, doivent être accompagnés de mécanismes d'évaluation de la technologie en rapport avec ces innovations, en termes d'empreinte écologique, de capacitation et de renforcement de la capacité d'agir ainsi que d'impact économique.

- **Au point (a), nous proposons de renforcer le caractère multidimensionnel de toute mesure/critère d'évaluation des performances.** L'évaluation économique basée sur la productivité des rendements n'est pas suffisante, de même que l'effet potentiel d'atténuation de certaines approches. L'évaluation multidimensionnelle doit intégrer les droits humains, ainsi que les objectifs sociaux, environnementaux et de santé publique, ou encore les préférences des consommateurs.
- Nous proposons d'**aborder la question de la gouvernance des mesures/critères d'évaluation des performances.** Les recommandations politiques doivent aborder la question de savoir qui élabore les mesures/critères et qui décide de leur utilisation. Il convient de traiter ce point avant de lier les résultats de l'évaluation à la formulation de politiques.
- Nous proposons d'introduire **un nouveau domaine axé sur la numérisation** et la nécessité de l'évaluer. La numérisation présente de multiples avantages pour les petits exploitants, mais peut favoriser – et, de fait, favorise déjà - une concentration accrue du pouvoir. La question de savoir comment collecter, utiliser et contrôler les données générées doit être abordée de manière à garantir la propriété publique de ces données, et à promouvoir et respecter la souveraineté des petits exploitants en ce qui concerne la décision de quelle technologie ils veulent utiliser et comment.
- Nous proposons de placer le point (e) (emploi et travail) dans l'introduction générale en tant que principe directeur devant guider la transformation vers des systèmes alimentaires diversifiés et résistants.
- Nous proposons de déplacer le point "certification des produits alimentaires" sous la recommandation (1) comme moyen de renforcer les liens entre les producteurs et les consommateurs.